



**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 22 décembre 2005

Membres présents : Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BEKTAOUI - BELLEVILLE
- BERTELOOT - M. BERNARD - Mmes BESSIS - BIOT - BLIGNY -
MM. BOUHELIER - BRUYERE - CHAPUIS - Mme COLOMBET -
MM. DANIERE - DELATTE - Mme DELEBARRE - MM. DESVIGNES -
DETANG - DODET - DOUHAIT - DUPIRE - Mme DURNERIN -
MM. ESMONIN - Mme FLAMENT - MM. FOUCHERES - FOUILLOT -
MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P GILLOT - GONDELLIER -
Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER -
LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MARCHAND - MARTIN
- MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU -
OBRIOT - PARIS - PERRIN - PILLIEN - Mme POPARD - MM. PRIBETICH
- RETY - ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER
- Mme TENENBAUM

Membres absents : M. AUDARD (pouvoir à M.ESMONIN) - Mmes AVENA (pouvoir à
M. MARTIN) - BERNARD (pouvoir à Mme BESSIS) - MM. BOURNY
(pouvoir à Mme BLIGNY) - BRENOT (Pouvoir à M. PERRIN) - BRIOT -
CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) - CHEVIGNY (pouvoir à
M. BELLEVILLE) - Mme DARCIAUX (Pouvoir à M. BACHELARD) -
MM. DUBOIS (pouvoir à M. BRUYERE) - ETIEVANT (Pouvoir à
M. REBSAMEN) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à Mme BIOT) -
M. MAGLICA (pouvoir à M. DANIERE) - Mme MANSAT (pouvoir à
Mme POPARD) - MM. NOWOTNY (pouvoir à Mme MASSU) - NUDANT
(pouvoir à M. BRIOT) - PETITJEAN (pouvoir à M. SOUMIER) - PINON
(pouvoir à M. GERVAIS)

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES -Ressources Humaines – Additif
au dispositif du régime indemnitaire**

Vu le décret n° 2005-1344 du 28 octobre 2005 portant modification du décret n° 87-1107 du 30 décembre 1978 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n° 2005-1345 du 28 octobre 2005 instituant différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2005-1346 du 28 octobre 2005 portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires de catégorie C,

Il est nécessaire de prendre en compte les modifications suivantes :

- suppression des grades d'agents d'entretien et agents d'entretien qualifié et la fusion en un seul grade d'agents des services techniques
- suppression du grade d'agents administratifs et intégration au grade d'agents administratifs qualifiés.

Et modifier le point II de la délibération en date du 17 mars 2005 de la façon suivante :

II – 1) Filière administrative :

- cadre d'emplois des adjoints et agents administratifs à remplacer par cadre d'emplois des adjoints et agents administratifs qualifiés.

II – 2) Filière technique :

- cadre d'emplois des agents techniques et agents d'entretien à remplacer par cadre d'emplois des agents techniques et agents des services techniques.

Les indemnités et primes visées pour ces deux cadres d'emplois restent inchangées.

Vu l'avis de la commission

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De modifier** la délibération en date du 17 mars 2005 conformément aux indications précisées ci-dessus.

2005 12 23
12 23 05



Pour le Président,
le vice-Président,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 DEC. 2005

Publié le **23 DEC. 2005**
Déposé en Préfecture le

